

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014**

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Messieurs Belkisse Dominique et Boyer Alexis, excusés.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mademoiselle Sanchez Angélique est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM**

Le Maire informe le conseil municipal des modifications des statuts du SIVOM et de l'adhésion de la commune de St Ouen sur Morin à la compétence d'entretien concernant les routes.

**MOTION DE SOUTIEN A LA DEMAMNDE DE L'AMICALE DES MAIRES DE FRANCE :**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**, une motion de l'AMF visant à demander à l'état :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'état
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- La réunion urgente d'une instance de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**CHARTRE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE :**

Le conseil décide d'adopter la charte régionale de la biodiversité et charge le maire de la signer.

**CCBM: GROUPEMENT D'ACHAT ET MODIFICATION DES STATUTS POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec la communauté de communes de la Brie des Morin pour les achats groupés, donne un avis favorable aux modification des statuts de la CCBM pour la création d'un transport à la demande.

**COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**

Le conseil municipal valide la liste proposée par le Maire aux services des impôts pour la constitution de la commission consultative communale des impôts directs.

**TRAVAUX D'URGENCE SNE :**

Le conseil accepte à l'unanimité de donner une autorisation permanente au syndicat des Eaux (SNE) pour des travaux d'urgence sur la voie publique communale.

**TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DANS LE BOUG**

Le conseil prend connaissance de l'avancement des travaux mis en œuvre par le SNE. Les canalisations ont été changées dans les rues du Montcel, d'Hondevilliers, du Chemin de

Villeneuve et de la route de la Noue. Les compteurs ont été changés dans ces rues et le seront dans les autres. Une nouvelle canalisation a été mise en place pour la sécurité incendie et une nouvelle borne de secours incendie a été implantée en bas de la route de la Noue sécurisant ainsi complètement le cœur du village selon les normes en vigueur. La réfection des chaussées de ces rues sera prochainement mise en œuvre en collaboration entre le SNE, la société TP Ile de France réalisant le réseau d'assainissement. Monsieur le maire exprime le souhait que ces travaux prennent rapidement fin.

### **DENEIGEMENT DES VOIES**

Le conseil municipal à l'unanimité charge le Maire de renouveler la convention avec le conseil général pour l'attribution de sel de déneigement des voies départementales.

### **COMITE DE PILOTAGE DE NATURA 2000**

Le Conseil Municipal ne propose pas de candidature pour la présidence de ce comité et s'en remet à la désignation éventuelle d'un président par Madame La Sous Préfète de Provins.

### **CONTRAT DE DERATISATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le contrat de prestation de service de la société AHRB pour 492,99€ TTC.

### **SUBVENTION POUR TRAVAUX AU CARREFOUR DU PONT BLEU (RD 31 et 222).**

Le maire informe le conseil municipal d'une subvention du conseil général de 7524,39€ au titre des amendes de police pour les travaux de réfection du carrefour du Pont Bleu.

### **ASSAINISSEMENT :**

#### **Travaux d'assainissement collectif :**

Le nouveau réseau est en cours d'implantation à La Chenée. La station fonctionne depuis juillet et les premiers raccordements ont débuté à cette date. Le maire rappelle que les habitants doivent envisager rapidement les travaux de raccordement afin de bénéficier des subventions obtenues par la mairie auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie. Un nouveau courrier leur sera prochainement adressé.

### **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Plusieurs modifications sont nécessaires au budget communal :

- Pour le remboursement d'une location de la salle J. Larché
- Pour le nouveau logiciel du cimetière
- Pour l'opération de remplacement de bouches à incendie
- Pour la correction d'une écriture comptable sur le report au BP

Au budget assainissement :

- Pour abonder à hauteur de 600€ sur une ligne dédiée aux remboursements divers

Le conseil municipal donne son accord pour les modifications nécessaires.

### **Infrastructure véhicule électrique**

Le conseil municipal donne son accord à la participation de la commune au Syndicat d'Electrification de Seine et Marne (SDESM) à hauteur de 1000€ pour la pose d'une infrastructure destinée aux véhicules électriques sur la place. Le titre ne sera émis qu'après réception des travaux.

### **CENTENAIRE 1914**

#### **MOTION POUR LA GRANDE GUERRE**

Suite à une sollicitation de la fédération départementale des libres penseurs, A l'unanimité, le conseil municipal vote une motion demandant au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale afin que la nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

#### **MANIFESTATION DU 12 SEPTEMBRE**

Monsieur le Maire exprime ses remerciements à tous les conseillers, bénévoles, figurants, acteurs, élus des mairies voisines, membres de l'office du tourisme, qui ont contribué au succès de la manifestation du centenaire.

#### **CENTRE DE LOISIRS**

Le conseil à l'unanimité vote une subvention de 100€ à l'association Famille Rurale gérant le centre de loisirs de Villeneuve sur Bellot (correspondant à une fréquentation de 4 enfants de Sablonnières jusqu'en juillet 2014).

Considérant la mise en place d'une garderie à Sablonnières le mercredi à compter de début septembre 2014, il ne reconduit pas cette aide pour l'année scolaire en cours.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23h55**

Le Maire



Dominique LEFEBVRE